



## Synthèse

### Réunion du groupe pays Maroc

**Lundi 4 juillet 2016 - 17h30 - 19h00**

**Palais des Congrès de Paris**

---

#### Accueil

---

**M. Roatta, président du groupe-pays Maroc et maire adjoint de Marseille** accueille les participants et remercie tout particulièrement la délégation marocaine pour sa présence au Forum de Cités Unies France. Il rappelle l'enjeu de la réussite des Assises de la coopération décentralisée franco-marocaine prévues en décembre prochain.

**M. Tazi, wali DGCL au ministère de l'intérieur au Maroc**, remercie Cités Unies France pour l'invitation au Forum. Le Maroc, avec le passage de 16 à 12 régions, marque une réorientation stratégique en faveur de la décentralisation et d'un développement intégré des territoires marocains. Ce chantier de décentralisation permet une accélération de l'ouverture à l'international des collectivités locales marocaines. Le développement humain et la recherche d'une meilleure attractivité territoriale sont au cœur des préoccupations de cette nouvelle organisation administrative.

**M. Berthon, conseiller d'action culturelle à l'ambassade de France au Maroc** rappelle que l'année 2016 constitue une année de relance de la coopération décentralisée maroco-française, avec dans les deux pays, des élections locales récentes qui ont modifié le paysage politique local. Des réformes institutionnelles touchant à l'organisation territoriale des deux pays sont également à l'œuvre en France comme au Maroc, ce qui favorise des échanges fructueux sur ces sujets. Enfin, le passage de témoin de la cop 21 en France à la cop 2 au Maroc constitue un sujet de coopération supplémentaire entre les deux pays.

---

#### L'appel à projets du dispositif conjoint d'appui à la coopération décentralisée franco-marocaine

---

9 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets du dispositif conjoint d'appui à la coopération décentralisée franco-marocaine.

Ces 9 projets seront examinés dès le 5 juillet ; les collectivités qui y ont répondu auront une réponse rapide sur la suite proposée par le comité de sélection à leur demande de cofinancement.

Avant la fin du mois de juillet l'appel à projets sera ré-ouvert ; les collectivités pourront déposer leurs projets jusqu'à la réunion du prochain comité de sélection, au début de l'automne.

En 2017, il sera également possible de déposer des projets pour des projets d'une durée maximale de 2 ans.

---

## Les assises de la coopération décentralisée franco-marocaine

---

Les assises de la coopération décentralisée franco-marocaine sont prévues pour le 8 et 9 décembre prochain à Marrakech (Hôtel Mogador Agdal).

Le déroulé proposé pour cette manifestation est le suivant :

<b>8 déc</b>	9h30 – 12h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture</li> <li>• Présentation des nouveaux paysages institutionnels des collectivités territoriales au Maroc et en France suite aux réformes territoriales</li> <li>• Plénière : Les nouveaux enjeux de la coopération décentralisée maroco-française</li> </ul>	
	12h30 – 14h30	<i>Déjeuner</i>	
	14h30 – 16h30	<i>Atelier 1</i> : Quelles stratégies pour le développement durable des villes ?	<i>Atelier 2</i> : Quel développement durable pour les territoires ruraux ?
	17h00 – 18h00	Poursuite des travaux sous forme de tables rondes régionales (6)	
<b>9 déc</b>	9h00 – 11h00	<i>Atelier 3</i> : Quelles solutions décentralisées pour les populations vulnérables ?	<i>Atelier 4</i> : Collectivités territoriales et acteurs privés : quel partenariat au profit du développement économique local ?
	11h30 - 12h30	Poursuite des travaux sous forme de tables rondes régionales (6)	
	12h30 – 13h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature de convention de partenariat</li> <li>• Clôture</li> </ul>	
	13h30 – 15h00	<i>Déjeuner</i>	

### Méthodologie retenue :

- Les ateliers présenteront des expériences de coopération décentralisée innovantes sur ces sujets mais aussi des politiques publiques expérimentales dans ce secteur (indépendamment d'une expérience de coopération) ;
- Les ateliers seront présidés et animés par une collectivité chef de file française ou marocaine ;
- Des « tables rondes régionales » sont mises en place. Chacune d'entre elle représente une région marocaine. Elles sont introduites par un ou des représentants de régions marocaines, qui donne en quelques mots les principales orientations en matière de développement qu'il prévoit pour sa région. Les participants marocains et français se répartissent librement autour de ces tables

rondes selon leur intérêt et leur zone de coopération, afin d'avoir un échange libre et informel sur les enjeux de développement de chacune des régions marocaines.

Aspects logistiques :

- l'intégralité de la manifestation se tiendra à l'hôtel Mogador Agdal à Marrakech ;
- des prix négociés seront proposés aux collectivités et précisés dans un bulletin de participation qui sera diffusé dans les mois qui précèdent la manifestation

Questions soulevées :

- Pour certaines collectivités territoriales, la proximité de la tenue de la COP 22 à Marrakech pourrait poser des difficultés quant à la mobilisation des élus.
- Il est dommage que le programme ne fasse pas état des relations privilégiées du Maroc avec la sous région de l'Afrique de l'Ouest. Cette dimension pourrait être ajoutée au programme, afin d'encourager des projets de coopération trilatérale.
- Certaines collectivités s'inquiètent de la place de chacun des niveaux institutionnels : il doit y avoir une place tout autant pour les villes, communes rurales, provinces, préfectures, départements que pour les régions
- Quelles places pour les organisations de la société civile française et marocaine ?

Réponses apportées :

- La dimension coopération Sud / Sud sera ajoutée au programme, c'est en effet une composante importante à verser dans les réflexions lors des assises.
- Tous les niveaux institutionnels seront représentés ; ces assises sont ouvertes à toutes les collectivités territoriales, quel que soit leur niveau institutionnel.
- Les organisations de la société civile ont leur place dans cette manifestation, notamment quand elles travaillent déjà en lien avec les collectivités territoriales.